

Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

Covid-19

Des nouveautés pour le dépistage dans Lanaudière

Joliette, le 17 juillet 2020 – La Direction du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Lanaudière désire informer la population des nouveautés entourant le dépistage dans Lanaudière.

Modalités de dépistage

Ainsi, pour obtenir un dépistage, deux options s'offrent à la population :

1. **Sur rendez-vous** : composez le 1 877 644-4545, du lundi au vendredi, de 8 h à 18 h pour prendre un rendez-vous;
2. **Sans rendez-vous** : À compter du 20 juillet à 10 h, vous pourrez obtenir un dépistage sans rendez-vous en vous présentant au Pavillon Desrosiers-Langlois de Terrebonne, situé sur le terrain de l'Hôpital Pierre-Le Gardeur. L'accès au dépistage sans rendez-vous se fait **en empruntant la rue Marie-Rose**. Les dépistages se font sous la tente, à l'extérieur de l'immeuble, 7 jours sur 7, de 10 h à 18 h. Les personnes se présentant pour un dépistage sans rendez-vous doivent présenter leur carte d'assurance-maladie.

Stratégie de dépistage

De plus, suivant la directive du MSSS, le CISSS annonce le déploiement d'une nouvelle stratégie de dépistage. Celle-ci s'inscrit dans l'éventualité d'une deuxième vague et vise à en atténuer l'impact. Elle a pour but de découvrir les personnes asymptomatiques porteuses du virus et de les isoler pour empêcher la transmission de la maladie.

Dans Lanaudière, qui compte parmi les régions les plus touchées par la pandémie, cette stratégie implique de nouvelles modalités de dépistage pour les catégories de personnes suivantes :

1. De façon hebdomadaire, dépistage des travailleurs de la santé, des membres du personnel et des stagiaires en contact direct avec la clientèle dans les CHSLD publics et privés (conventionnés et non conventionnés), les ressources intermédiaires (RI) et les résidences privées pour aînés (RPA) de niveaux 3 et 4;
2. De façon hebdomadaire, dépistage des travailleurs d'agences;
3. Dépistage des travailleurs agricoles étrangers (0-14 jours);
4. Dépistages aléatoires d'usagers en centre de prélèvements;
5. Dépistage de sentinelles ou de pilotes à l'urgence;
6. Selon la réalité régionale et épidémiologie, dépistage auprès de clientèles vulnérables et de lieux à risques;
7. Dépistage auprès de tous ceux qui en font la demande.

Pour les catégories 1 à 6, des modalités de dépistage seront établies par le CISSS et portées à la connaissance des personnes visées.

Quant à la catégorie 7, les personnes désirant obtenir un dépistage peuvent le faire avec ou sans rendez-vous, tel que mentionné plus haut.

Le virus circule toujours : agissons!

Le virus étant toujours présent dans la communauté, les personnes présentant des symptômes ou ayant été en contact avec une personne atteinte doivent se faire dépister. Pour ce faire, composez le 1 877 644-4545 pour prendre un rendez-vous ou présentez-vous au Pavillon Desrosiers-Langlois, du lundi au dimanche, de 10 h à 18 h.

Enfin, la Direction invite la population à poursuivre l'application rigoureuse des mesures de distanciation physique, de lavage des mains et de port du masque ou du couvre-visage dans les lieux publics.

Merci à tous de votre compréhension et de votre collaboration.

– 30 –

Source : Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière